

Les Français et le vote de 1814 à 1870

→ Comment s'exerce le droit de vote en France entre 1814 et 1870 ?

CHIFFRES CLÉS

Nombre d'électeurs en France

- En 1817 : **110 000** environ
- En 1846 : **240 000** environ
- En 1848 : **9 millions** environ
- En 1870 : plus de **10 millions**

VOCABULAIRE

- ▶ **Candidature officielle**
Pratique politique par laquelle le gouvernement désigne aux électeurs le candidat qu'il souhaite voir élu.
- ▶ **Charte constitutionnelle**
Texte qui définit les pouvoirs du roi sous la Restauration et la monarchie de Juillet (1814-1848).
- ▶ **Élections législatives**
Scrutin pour élire des députés.
- ▶ **Plébiscite**
Consultation directe du peuple [suffrage universel] auquel on demande de répondre par oui ou non à une question.
- ▶ **Suffrage censitaire**
Système électoral dans lequel seuls les citoyens masculins qui paient un certain montant d'impôt par an (le cens) ont le droit de vote.

A Voter sous les monarchies constitutionnelles (1814-1848)

1. La Restauration (1814-1830) : le suffrage censitaire

- En 1814, la **monarchie** est restaurée en France avec **Louis XVIII**, frère de Louis XVI. Le nouveau régime se dote d'une **Charte constitutionnelle** qui définit et limite les pouvoirs du roi. Il existe deux assemblées : l'une nommée par le souverain, la **Chambre des pairs**, l'autre élue par les Français, la **Chambre des députés**. Mais le **suffrage** est **censitaire** : il faut payer **300 francs d'impôt** par an pour voter.
- En juillet 1830, le roi **Charles X** cherche à limiter encore plus le droit de vote, ce qui provoque la **révolution de juillet en 1830**.

2. La monarchie de Juillet (1830-1848) : un élargissement du suffrage

- **Louis-Philippe** devient **roi des Français**. Le **suffrage** pour les **élections législatives** reste **censitaire**, mais le cens tombe à 200 francs. En 1831, une loi permet aussi aux 10 % des habitants les plus riches d'une commune d'élire leur conseil municipal.
- Les adversaires de Louis-Philippe, notamment les **républicains**, défendent le **suffrage universel**. En 1847, ils organisent des **rassemblements pour une réforme du droit de vote**. L'interdiction du dernier rassemblement à Paris déclenche la révolution de février 1848. Le roi Louis-Philippe s'enfuit et la **République est proclamée**.

B La II^e République (1848-1852) : le suffrage universel masculin

1. Libertés et suffrage universel

- De nombreuses réformes sont engagées par la II^e République : abolition de l'esclavage, liberté de la presse... Le 2 mars 1848, le **suffrage universel est proclamé**. Les hommes âgés de plus de 21 ans peuvent voter. Cependant, malgré les revendications de plusieurs militantes, les femmes restent exclues du droit de vote (→ chap. 8 pp. 174-175).

2. De nombreuses élections

- Les **premières élections législatives** se déroulent en avril 1848. La **première élection présidentielle** a lieu le 10 décembre 1848. **Louis Napoléon Bonaparte**, bénéficiant de la renommée de son nom et d'une campagne efficace, est très largement **élu**. Lors du vote, l'électeur dispose d'une carte, mais il n'y a encore ni isoloir ni enveloppe.

C Le Second Empire (1852-1870) : le suffrage universel au service de l'empereur

1. Un coup d'État approuvé par le suffrage universel

- Le 2 décembre 1851, Louis Napoléon Bonaparte, qui veut rester au pouvoir au-delà de son mandat, fait un **coup d'État** en s'emparant de tous les pouvoirs. Le 21 décembre 1851, il utilise le suffrage universel pour faire approuver le coup d'État en organisant un **plébiscite**.
- En 1852, les Français approuvent par plébiscite le passage à l'**Empire** ; Louis Napoléon Bonaparte devient empereur sous le nom de Napoléon III.

2. Le suffrage universel sous l'Empire

- Sous l'**Empire**, les élections législatives ne se déroulent pas de manière impartiale. Napoléon III sélectionne et favorise des **candidatures officielles** et dissuade les autres candidats. Les libertés sont limitées.

3. Une opposition difficile

- À partir de 1867, les adversaires républicains progressent. Mais, en **1870**, Napoléon III organise un **nouveau plébiscite pour obtenir le soutien des Français à son régime**. Ses opposants appellent à voter « non », mais le « oui » l'emporte très largement.

D'OÙ VIENT LE MOT ?

PLÉBISCITE

Le terme vient directement de l'Antiquité romaine. Il dérive du mot « **plèbe** » qui désignait le peuple de Rome appelé à voter, au temps de la République.

Je retiens autrement

Monarchies constitutionnelles (1814-1848)



- Une Charte constitutionnelle et un roi
- Suffrage censitaire
- Entre 90 000 et 240 000 électeurs sur 28 millions de Français
- Élections législatives
- Libertés de la presse et de réunion limitées
- Les républicains dans l'opposition veulent le suffrage universel

II^e République (1848-1852)



- Une République et un Président
- Suffrage universel masculin
- Environ 9 millions d'électeurs en 1848
- Élections législatives et présidentielles
- Libertés politiques (presse, réunion...)
- Coup d'État de Louis Napoléon Bonaparte

Second Empire (1852-1871)



- Un empereur, Napoléon III
- Suffrage universel masculin
- Environ 10 millions d'électeurs en 1852
- Plébiscites, élections législatives
- Candidatures officielles, limitation des libertés (presse, réunion...)
- Les républicains dans l'opposition demandent plus de libertés

Voter
entre 1814
et 1870